

Chasse au sorcier en Saintonge : un guérisseur efficace gagnait autant qu'un médecin...

écrit par Maxime | 24 septembre 2023





Cela a toujours existé et j'irai jusqu'à dire que cela fait partie de l'identité française.

En haut lieu, Big Pharma, Macron et consorts détestent cela ; plus simplement l'institution médicale en développe de l'urticaire.

Des guérisseurs, des rebouteux, qui soignent efficacement au point d'en gagner des centaines de milliers d'euros par an, là où les corticoïdes et les médicaments en général ne font rien... ça les gonfle, ça les gonfle...

C'est quand même incroyable. Pendant ce temps, on impose à beaucoup de Français des déserts médicaux SCANDALEUX.

Le numerus clausus (sauf pour les médecins étrangers !), la liberté d'installation font qu'une quantité immense de

Français, à la campagne ou dans les villes petites ou moyennes, se retrouvent sans médecin généraliste, sans médecin spécialiste à moins de 100 km... ceux qui souvent ont voté Marine plutôt que Macron. Comme par hasard.

Les habitants de Dax, Angoulême, Périgueux... vont chez le dentiste à Bordeaux, à moins qu'ils aient la chance qu'un Roumain soit venu s'installer et puisse les recevoir pour faire le travail que les autres ne veulent pas faire, préférant exercer près de leur villa de l'île de Ré ou d'Arcachon...

Et là, en pleine Saintonge, un guérisseur commence à avoir de sérieux ennuis au motif qu'il aurait exercé illégalement la médecine en soignant herpès, zona, des maux douloureux pendant 30 ans.

Cet homme risque d'aller en prison.

Quant à moi il me semble qu'en prison c'est bien là la place de ceux qui empêchent les Français d'avoir accès à des soins à proximité de chez eux, qui les obligent à utiliser la médecine par visioconférence pour espérer avoir un arrêt de travail dans les 48 heures pour espérer ne pas être en faute professionnelle.

C'est d'autant plus grave que la Macronie vient de voter une loi qui présume qu'une absence à son poste vaut présomption de démission et permet de se débarrasser du salarié à moindre frais..

Soit dit en passant, même l'Europe est en train de taper sur Macron pour toutes ses lois anti-sociales.

En ce moment ils sont obligés de prendre des textes pour se mettre en conformité avec le droit de l'UE car la stratégie de Macron consistant à brader les garanties du salarié pour relancer l'économie (toujours les mêmes sont sacrifiés) non seulement ne marche pas mais est contraire au standard

minimal de protection sociale garanti par l'UE pourtant loin d'être une grande philanthrope comme on le sait..

Le 13 septembre, se conformant à la réglementation européenne, la Cour de cassation décide d'écarter partiellement les dispositions des articles L 3141-3 et L 3141-5 du Code du travail et juge désormais que le salarié malade acquiert des congés payés pendant les périodes de suspension du contrat de travail pour maladie non professionnelle et pour accident du travail au-delà d'un an.

Le 3 mars les périodes d'essai sont revues : votée dans le cadre de la loi d'adaptation du droit français au droit de l'Union européenne, la fin de la dérogation permettant aux branches de conserver des durées de période d'essai supérieures aux durées légales est entrée en vigueur le 9 septembre.

Revenons à nos moutons. Je me souviens avoir eu un zona et avoir été guéri par ce genre de guérisseur il y a une vingtaine d'années qui exerçait dans la même aire géographique, près de Tonnay-Charente. Ce monsieur recevait dans son salon des familles entières et faisait effectivement passer le mal. On y allait à 5 dans une voiture car il y avait un peu de route (on n'a pas attendu les écolos pour avoir du bon sens) et en quelques semaines on était débarrassé sans aucun médicament ni traitement de la saloperie divine qui nous frappait.

Comme dans le cas du guérisseur actuellement inquiété, on donnait ce qu'on voulait et là encore on avait assez de bon sens pour savoir qu'il fallait encourager un homme pareil à continuer à recevoir les lépreux de France et Navarre pour guérir leurs écrouelles... avec succès !

Alors ça, pour les toubibs en BMW X6 et Mercedes classe E, parce qu'ils se font 25 euros en 5 minutes à chaque

signature de renouvellement d'un traitement ou courrier pour envoyer chez un confrère, et sans doute davantage encore pour l'industrie pharmaceutique, ça n'a jamais passé et ça passe encore moins sous Macron issu d'une famille de médecins et allié à une famille de médecins... que les manants puissent être affranchis du joug médical, s'émanciper de la carte vitale, des pharmacies, des déserts médicaux, des tubes et des tubes appliqués consciencieusement sans aucun effet, avec re-rendez-vous sur re-rendez-vous pour re-represcrire ce qui ne marchait pas pour tenter de voir quand même et susciter de nouveaux maux... insupportable.

L'eczéma c'est 1/3 des consultations en dermatologie. Il en faut des tubes pour que ça réagisse... et ça finit par revenir bien souvent.

Ce guérisseur avait un important portefeuille de clients, cela valait approbation populaire car si vraiment ça ne marchait pas, cet homme n'aurait pas pu en vivre bien longtemps. Le bouche à oreille valait bien un diplôme en médecine.

Eh bien on a du temps à perdre à aller ennuyer ce pauvre monsieur qui de toute façon, ne disposait pas de revenus fixes puisque chacun donnait ce qu'il voulait, ce qui lui permettait aussi de soigner ceux qui n'ont plus accès aux soins à cause des déremboursements HONTEUX décidés sous ce gouvernement et d'autres avant.

Des gens condamnés à souffrir, périr (en abrégant leurs souffrances) pouvaient ainsi bénéficier de son art et d'une certaine façon, une mutualisation s'opérait naturellement en dehors du système social qui a fini par pourrir puisque certains paient plein pot tandis que les bénéficiaires de la CMU et l'AME ne paient rien et sont peut-être ceux qui, de ce fait, profitent le mieux de la médecine officielle et n'ayant jamais cotisé ni travaillé nulle part chez nous. Leur travail dissimulé, à eux, on s'y intéresse beaucoup

moins...

Mutualisation car les plus aisés pouvaient laisser 100 euros tandis que les gens en difficulté pouvaient laisser 10 € et le tout sans taxe ni cotisation leur offrait l'accès aux soins pour les Français oubliés de la Macronie.

A force de prendre les gens pour les jambons, forcément ils se sont détournés de cette vérole médicale et ça leur a fait le plus grand bien. Car si les maladies psychosomatiques existent, le fait d'être ainsi humiliés par le pouvoir politique, traités comme des moins que rien en permanence, ne pouvant pas avoir accès un médecin même généraliste rapidement, ne serait-ce que pour avoir un arrêt de travail quand on a la chiasse, doit bien causer des maladies !

Et je mettrais ma main à couper que la clientèle de cet homme, viticulteur français de souche, était à au moins 95% autochtone.

Alors que la France est gangrenée par la racaille et le terrorisme, voici le genre de tête à faire tomber pour le pouvoir en place... abject...

Comment peut-on accuser cet homme d'exercice illégal de la médecine alors que sa méthode n'avait rien à avoir avec celle d'un médecin ?

Il ne prescrivait pas de médicaments, ne se présentait pas comme médecin mais comme guérisseur, il proposait une alternative à la médecine et chacun en était conscient.

Rien à voir avec quelqu'un qui se ferait passer pour docteur en médecine, avec la plaque, la carte vitale etc. D'ailleurs l'infraction d'exercice illégal de la médecine invite à réflexion car personne ne serait dupe d'une telle supercherie. Le client ne recevant pas de remboursement de la Sécu finirait vite par comprendre que le médecin n'en est pas un...

Le vrai exercice illégal de la médecine, c'est quand on a usurpé un diplôme de médecine – ce qui n'est pas chose facile à priori, qu'on s'installe avec l'assentiment des autorités publiques et qu'on finit par se faire prendre... ça ne doit pas courir les rues.

Comme les médias officiels ont décidé de faire un article où l'on se moque de l'aspect mystique de la chose, les 65% d'idiots qui composent ce pays se féliciteront de la réussite de la Macronie dans sa chasse au sorcier...

Près de Saintes, le guérisseur mystique a toujours ses fans

Daniel Moulinet, ici à côté de son épouse, aujourd'hui décédée, devra comparaître devant le tribunal.

Photo DR

Par **Fabien PAILLOT** – f.paillot@charentelibre.fr, publié le 22 septembre 2023 à 10h33, modifié à 18h07.



Installé près de Saintes, un ex-viticulteur aux dons

« exceptionnels » fait l'objet d'une enquête pour exercice illégal de la médecine, travail dissimulé et blanchiment. Herpès, zona, eczéma et brûlures : Daniel Moulinet délivrerait ses visiteurs de leurs maux les plus douloureux. Installé à Colombiers, charmant village situé près de Saintes, ce guérisseur s'est forgé une « clientèle étoffée » et exerce ses dons « exceptionnels » depuis trois décennies au moins. L'activité et surtout le train de vie de ce retraité de 76 ans ont pourtant fini par susciter la curiosité de la justice et de la gendarmerie.

Exercice illégal de la médecine: le train de vie stupéfiant du guérisseur de 76 ans à la frontière de la Charente

Près de Pons, un guérisseur âgé de 76 ans a exercé pendant plusieurs décennies sans jamais rien déclarer. Près d'un million d'euros de bien ont été saisis.

La semaine passée, Daniel Moulinet a été placé durant deux jours en garde à vue dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte des chefs d'exercice illégal de la médecine, travail dissimulé et blanchiment (voir CL du 19 septembre). Cet ancien viticulteur pensionné de la MSA (Mutualité sociale agricole) encaissait des chèques « pouvant aller jusqu'à 40000 euros par mois », a ainsi révélé Benjamin Alla, le procureur de la République de Saintes. Les comptes de Daniel Moulinet ne mentionnent en revanche et selon le magistrat « quasiment aucune dépense de la vie courante ».

À Colombiers, chacun connaissait les « prédispositions » de Daniel Moulinet et guidait régulièrement les visiteurs jusqu'à son portail orné de ses initiales en lettres dorées. Le guérisseur à la longue barbe grisonnante y recevait des heures durant, assure un voisin : « **C'était toujours plein, il bénéficie d'une grande notoriété et il guérit quand même pas mal de trucs !** » Sa méthode ? « Il appose ses mains, il baragouine des prières et, à la fin, il souffle. C'est le souffle de la Sainte Vierge », détaille Jean-Louis Bodin. Ce retraité de 86 ans croisé devant le domicile de Daniel

Moulinet tenait absolument à lui témoigner son soutien en personne : « *Si votre mère, votre père ou votre sœur était à l'article de la mort, vous essayeriez aussi !* » Voilà près d'une décennie, Jean-Louis Bodin a souffert d'une épine plantaire : « *Je ne pouvais plus marcher. Il l'a fait passer. Aujourd'hui, je cours comme un lapin !* »

Chez l'ancien viticulteur, les prix étaient libres. Jean-Louis Bodin confirme : « *Vous donnez ce que vous voulez, 5 ou 10 euros, plus si vous pouvez. Certains viennent avec des légumes !* » (...)

Mais tous évoquent à l'unisson une foi catholique ostentatoire. Entre 1995 et 1997, le guérisseur a ainsi bâti de ses mains une chapelle avant d'édifier un dolmen et une « *source cosmo-tellurique* ». Comme à Lourdes, des fidèles venaient y puiser « *une eau miraculeuse* ». Gérard Depardieu a-t-il goûté à cette eau ? En 2009 et en marge d'un tournage, l'acteur avait visité la chapelle et le dolmen avant d'être manipulé par l'ex-viticulteur. Selon le parquet de Saintes, les investigations vont se poursuivre, « *notamment sur le volet fiscal* ». Le guérisseur, « *investi d'une mission divine* », comparaitra alors devant le tribunal correctionnel.

Daniel Moulinet n'avait en réalité « *aucune activité déclarée notamment auprès de l'URSSAF ou des services fiscaux* ». Une entorse à la loi évaluée à 952000 euros pour les seules six dernières années – la prescription s'applique au-delà. La perquisition effectuée à son domicile a notamment permis de mettre la main sur 11000 euros en liquide et sur cinq véhicules de luxe estimés à 335000 euros, dont une Porsche 997 et une Mercedes SL. Plus de 376000 euros ont été tracés sur ses comptes bancaires et assurances vie. Dans l'immense parc arboré du retraité ont aussi été déterrés 3,7 kilos d'or. Cette « *fortune personnelle* » serait en partie issue d'un héritage familial, confirme le parquet de Saintes. Les sommes et biens cités ont malgré tout été saisis dans leur intégralité.

<https://www.charentelibre.fr/societe/justice/pres-de-saintes-l>

e-guerisseur-mystique-a-toujours-ses-fans-16751615.php